



Projet éolien 'Les éoliennes de la Mangeotte'

BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

Juillet 2023

Rapport d'août 2023

opale

Sommaire

I.	Les Eoliennes de la Mangeotte : un projet en développement depuis 2021	2
I.1	Introduction.....	2
I.2	Caractéristiques du projet envisagé :.....	2
II.	Une démarche d’information et de concertation régulière depuis le début du projet	3
III.	Juin- Juillet 2023 : Concertation préalable au dépôt du projet	5
III.1	Information des habitants sur l’organisation de cette concertation	5
III.2	Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition	6
III.3	Des permanences pour échanger avec les habitants.....	6
III.4	Modalités d’expression des avis.....	6
IV.	Analyse des résultats de la concertation préalable.....	7
IV.1	Taux de participation aux permanences	7
IV.2	Un très faible taux d’expression des avis	7
IV.3	Le positionnement des contributeurs	7
IV.4	Thèmes abordés par les contributeurs	8
V.	Éléments de réponse aux questions posées ou remarques dans les avis :	8
VI.	Conclusion de la concertation	10

I. Les Éoliennes de la Mangeotte : un projet en développement depuis 2021

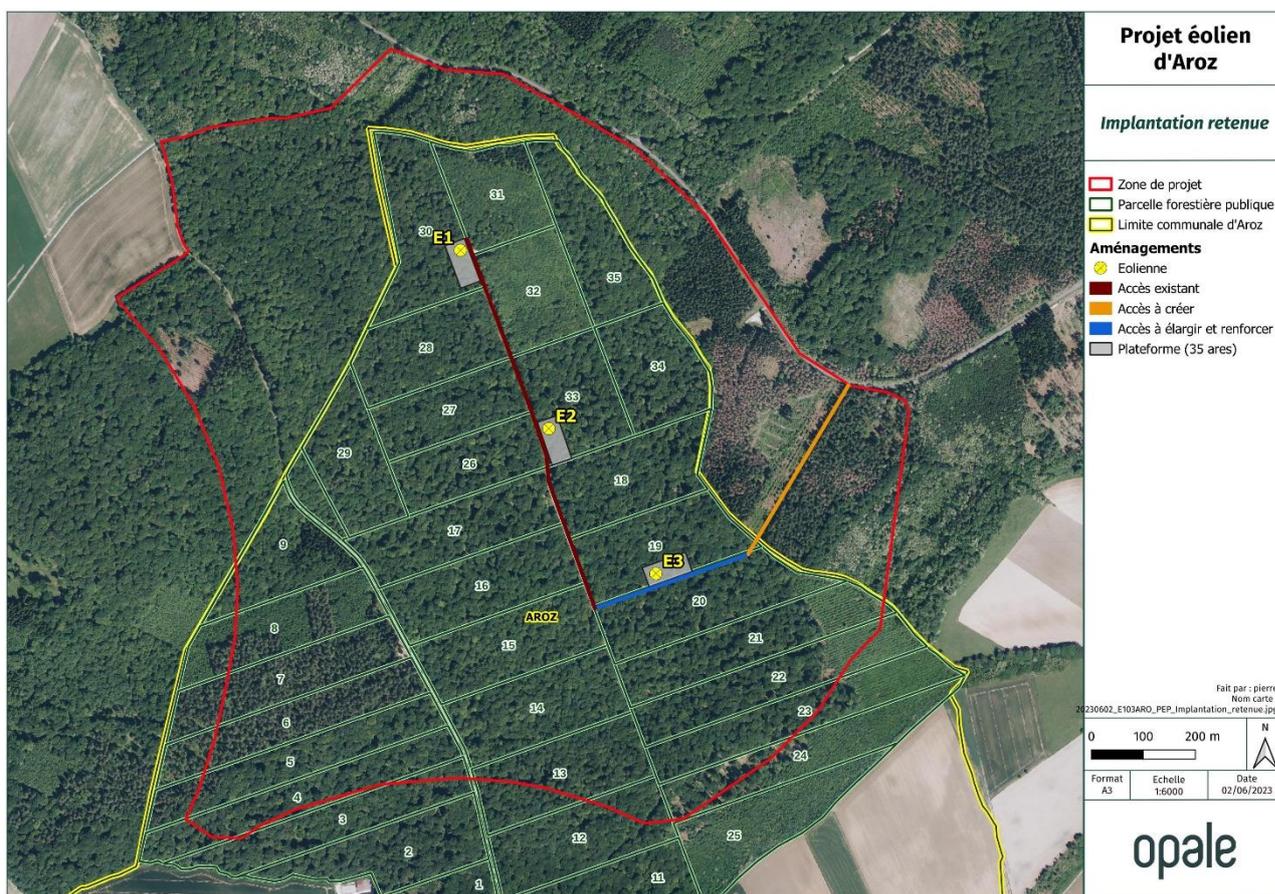
I.1 Introduction

Le projet éolien « Les Éoliennes de la Mangeotte » a été initié en 2021 sur le territoire administratif de la commune d’Aroz (70). Il prend place en forêt communale au lieu-dit « Le bois de la Mangeotte ».

Les études de développement se sont déroulées de septembre 2021 à décembre 2022. Les résultats de ces études, ainsi qu’une prise en compte des volontés et recommandations des élus et l’ONF ont permis de définir **un schéma d’implantation des éoliennes**.

I.2 Caractéristiques du projet envisagé :

- 3 éoliennes
- 230 m de hauteur en bout de pale verticale
- 5.5MW de puissance unitaire installée, soit un parc éolien de 16.5 MW.



Plusieurs paramètres clés ont été pris en compte dans ce travail de définition du schéma d’implantation des éoliennes :

- La distance aux habitations, respectant la condition initiale d’un éloignement minimal de 1200 m
- la réutilisation de la route forestière existante, et les éventuels accès supplémentaires à créer ;
- la topographie du site ;
- le contexte forestier et les enjeux environnementaux

Le raccordement électrique du parc éolien est prévu sur le poste source de Vesoul.

Le projet prévoit le défrichement maximal de 0.35 ha par éolienne, soit un total de 1.05 ha, qui fera l'objet d'une compensation règlementaire par des travaux de boisement ou de reboisement, ou par des travaux d'amélioration sylvicole, selon un coefficient compensateur défini par la DDT. La réglementation prévoit également que dans le cas où aucune solution de replantation locale n'est possible, le propriétaire du parc éolien versera une indemnité financière ; dont le montant est également défini par la DDT pour alimenter le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

Pour présenter et recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les résultats de ces études et ce travail de conception du projet, une consultation préalable, sous forme de pré-enquête publique, a été organisée par Opale du 16 juin au 2 juillet 2023.

II. Une démarche d'information et de concertation régulière depuis le début du projet

Depuis les premières réflexions de la commune autour de ce projet, Opale et les élus d'Aroz ont souhaité informer de façon régulière les habitants.

Plusieurs dispositifs de communication ont été mis en place pour informer l'ensemble des parties prenantes :

Le comité de pilotage du projet (COFIL) du projet éolien : dès le lancement du projet, un comité de pilotage (COFIL) a été mis en place pour assurer la gouvernance du projet. Composé de membres du conseil municipal de la commune d'Aroz, de représentants de l'ONF et d'Opale, il s'est réuni 3 fois entre janvier 2022 et mars 2023. Ces réunions ont permis de travailler ensemble sur les étapes clés du projet : la présentation des résultats des différentes études, la définition du schéma d'implantation des éoliennes, la définition des mesures d'accompagnement, les opérations de communication et concertation, etc.

Des rencontres avec les élus des collectivités locales : les maires des communes voisines Pontcey, Bucey-lès-Traves, Chemilly, Ferrières-lès-Scey et Chassey-lès-Scey ont été rencontrés fin 2022 par Opale pour présenter le projet.

La communauté de Communes des Combes a également été rencontrée par Opale le 3 mai 2021.

L'information aux habitants : afin de permettre aux habitants d'Aroz d'être informés de façon régulière et directe, des lettres d'information de 4 pages sur l'avancée du projet ont été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres :

- **Juillet 2021 :** ce premier document présentait :
 - o les raisons du choix du site comme zone d'études
 - o l'impact du projet sur la forêt
 - o les études de terrain règlementaires
 - o les retombées financières attendues pour les collectivités
 - o les étapes du projet
 - o le dispositif d'information mis en place
 - o une présentation d'Opale
 - o les contacts nécessaires pour toute question sur le projet



- **Avril 2022 :** cette seconde lettre d'information faisait le bilan des premiers résultats des études de terrain :
 - o Les mesures de vent
 - o Les études environnementales
 - o Les bénéfices pour la commune d'Aroz
 - o Le pilotage du projet
 - o Le calendrier du projet
 - o Le contexte énergétique et le besoin de développer les énergies renouvelables



Afin de compléter cette information, sur demande des élus, Opale a proposé aux habitants un temps de rencontre. Ainsi, une permanence en mairie a été organisée en novembre 2022. Le document ci-joint a été diffusé dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants ; il présentait les modalités de cette permanence, ainsi que les chiffres clés du projet.

Des membres de l'équipe d'Opale étaient à disposition des habitants, le samedi 26 novembre de 9h à 12h, en mairie d'Aroz pour répondre à leurs questions.

Projet éolien d'Aroz

Permanences d'information en présence d'Opale Energies Naturelles

LE PROJET EN BREF

UN POTENTIEL DE 5 à 4 ÉOLIENNES

UNE DISTANCE MINIMALE DE 1 400 MÈTRES

ENTRE LES ÉOLIENNES ET LE CENTRE DE VILLAGE (1 000 MÈTRES DE L'AMBITON/LA PLURIPRODIGE)

PRODUCTION ÉLECTRIQUE COMPARATIVE À LA CONSOMMATION ANNUELLE DE :

14 000 kWh

DES BÉNÉFICES FINANCIERS RÉPARTIS POUR LA COMMUNE D'ARAZ

Invitation aux habitants

La société Opale Energies Naturelles, développeur du projet éolien sur la commune d'Aroz, invite les habitants de la commune à un temps d'échange et d'information.

le samedi 26 Novembre 2022 de 9h à 12h à la mairie d'Aroz

Les représentants d'Opale Energies Naturelles répondront à vos questions sur le projet, son avancement et ses enjeux.

Pour toute question, l'équipe d'Opale se tient à votre disposition.

contact@opale-enu.fr
 03 81 61 66 88

Seulement deux élus et deux habitants sont venus rencontrer Opale et poser leurs questions à l'occasion de cette permanence.

III. Juin- Juillet 2023 : Concertation préalable au dépôt du projet

Début 2023, après plus d'un an de développement, l'ensemble des résultats des études techniques, environnementales et paysagères ont permis aux élus d'Aroz, à l'ONF et à Opale de travailler ensemble pour définir le schéma d'implantation des éoliennes.

En vue de présenter les résultats de ce travail aux habitants, Opale a souhaité alors organiser une concertation préalable.

Cette étape clé avait deux objectifs principaux :

- mettre à disposition des habitants l'ensemble des données environnementales et techniques disponibles à ce stade, présenter le schéma d'implantation et le gabarit des éoliennes retenu, et l'illustration de ce projet par plusieurs photomontages ;
- recueillir l'ensemble des avis émis par les habitants sur le résultat de ce travail.

Le présent bilan de cette concertation est rendu disponible sur le site internet du projet, et en mairie d'Aroz aux horaires d'ouverture habituels.

III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation

Les habitants ont été informés de l'organisation de cette concertation et des moyens mis en œuvre pour qu'ils puissent y participer **15 jours avant** le début de celle-ci, et par plusieurs canaux :

- **Un affichage** en mairie d'Aroz et reprenant les objectifs et modalités de la concertation (cf. affiche ci-contre).
- **Un document (flyer type A5, déclinaison de l'affiche)** a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants d'Aroz, reprenant une nouvelle fois les modalités de la concertation, ainsi que l'adresse du site internet du projet.
- **Le site internet du projet** (<https://parc-eolien-mangeotte.fr/>) a été mis en ligne pour annoncer la mise en place de cette consultation et permettre le téléchargement des documents de présentation du projet et le recueil des avis.
- **Deux annonces légales reprenant les modalités de concertation** ont été publiées dans la presse locale :
 - o Le 26 mai 2023, dans le quotidien **l'Est Républicain** ;
 - o Le 25 mai 2023, dans le journal **La Presse de Vesoul** ;
- **Une information** aux maires des communes limitrophes de Bucey-les-Traves, Boursières, Clans, Chemilly, Pontcey, Traves, Raze, Ferrières-lès-Scey et Chassey-lès-Scey, les invitant à informer leurs administrés de la démarche, par affichage en mairie.

III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition

Un dossier de présentation du projet et un cahier des photomontages a été édité et mis à disposition du public : en mairie et sur le site internet du projet.

Il présentait le contexte dans lequel s'inscrit le projet, à savoir la nécessaire accélération des énergies renouvelables pour lutter efficacement contre le changement climatique ; les critères de choix de la zone d'études, les résultats des études environnementales, techniques et paysagères réalisées ; le travail itératif de définition du schéma d'implantation des éoliennes, les retombées financières attendues, le planning, ainsi que les réponses clés aux principales questions sur l'énergie éolienne.

Le cahier des photomontages a été conçu pour que les habitants puissent se rendre compte de l'insertion paysagère du projet, dans un périmètre proche ou plus éloigné.

Ainsi, **8 photomontages étaient présentés**, selon deux angles :

- en panorama à 120 °
- en zoom à 50 °

III.3 Des permanences pour échanger avec les habitants

Deux permanences ont été organisées en mairie d'Aroz, en présence de l'équipe d'Opale, les :

- mardi 20 juin de 17 h à 20 h
- samedi 24 juin de 13 h à 15 h

Les représentants d'Opale se sont tenus à disposition du public pour consulter ensemble le dossier de concertation et des photomontages et répondre aux questions posées.

III.4 Modalités d'expression des avis

Durant les 16 jours de concertation préalable, le dossier présentant le projet était en libre accès en mairie d'Aroz et disponible en ligne sur le site internet du projet.

Chacun avait alors la possibilité de le consulter et de formuler un avis sur le projet, via différents recueils :

- le site internet du projet, via un formulaire de contact. Les informations requises pour déposer un avis étaient les suivantes : Nom, Prénom, Commune de résidence
- sur des registres papier, disponibles en mairie d'Aroz, aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat et, en plus, pendant les permanences en présence d'Opale EN
- via l'envoi d'un courrier postal, nominatif, adressé en mairie

IV. Analyse des résultats de la concertation préalable

Les éléments présentés dans cette analyse proviennent exclusivement des avis formulés dans le cadre prédéfini de la concertation préalable.

Les moyens d'informations mis en œuvre ont permis une communication large sur le territoire. En plus d'Aroz, sept communes ont notamment été invitées à procéder à un affichage en mairie, ce qui représentent un bassin de population de 1 630 habitants.

IV.1 Taux de participation aux permanences

Compte-tenu du bassin de population informé, une très faible mobilisation des habitants a été constatée à l'occasion des deux permanences en présence des représentants d'Opale EN : 10 visiteurs répartis sur les 2 temps d'échange :

- **8 visiteurs** lors de la permanence du 20 juin 2023
- **2 visiteurs** lors de la permanence du 24 juin 2023

IV.2 Un très faible taux d'expression des avis

Au total, **7 personnes se sont exprimées via les registres ou le site Internet**. Aucune contribution via voix postale n'est parvenue en mairie. Ces avis viennent des communes suivantes :

- Pontcey : 2 avis
- Ferrières-lès-Scey : 3 avis
- Boursières : 1 avis
- Bucey-lès-Traves : 1 avis

A noter qu'un habitant de Ferrières-lès-Scey a laissé un avis via le site Internet, qu'il a complété ensuite d'un mail adressé à Opale. Ces deux contributions sont comptées pour une seule, et l'ensemble des éléments qu'elles contiennent sont prise en compte dans le bilan.

L'ensemble des participants représentent donc environ 0.4% de l'ensemble du bassin de population informé. **Plus de 99% de la population concernée ne s'est donc pas exprimée sur le dossier**. Soulignons également **qu'aucun habitant d'Aroz n'a laissé de contribution**.

IV.3 Le positionnement des contributeurs

Sur les 7 avis recueillis :

- 1 avis est positif,
- 2 avis sont sans position clairement identifiée, et incluent des questions,
- 4 avis sont négatifs.

IV.4 Thèmes abordés par les contributeurs

Les contributions des avis ont été regroupées selon les thèmes abordés, présentés ci-après.

Thèmes abordés	Nombre total de contributions	Dont favorables	Dont neutres	Dont défavorables
Les enjeux environnementaux	5		1	4
Les enjeux visuels	4			4
L'enjeu acoustique	3			3
L'intérêt de l'éolien pour la production d'électricité	3	1	1	1
La dévaluation immobilière	2			2
Le choix des implantations des éoliennes	1		1	
La question du tourisme	1			1
La société Opale	1			1
Le démantèlement des éoliennes	1			1
Les emplois créés par l'éolien	1			1
Le coût de l'éolien	1			1
Le fonctionnement des éoliennes	1		1	
La ressource en vent	1			1
Le recyclage des éoliennes	1			1

Les thèmes environnementaux, visuels et acoustiques sont donc les thèmes ayant fait l'objet du plus de contributions, essentiellement négatives. Le sujet de la production d'électricité a également intéressé les contributeurs.

Notons au passage que la majorité des contributions isolées sont le fait d'un seul avis, qui à lui tout seul aborde 10 thèmes différents.

V. Éléments de réponse aux questions posées ou remarques dans les avis :

La majorité des contributions recueillies sont des contributions relatives à l'éolien terrestre en général. Le Ministère de la Transition Énergétique a publié en mai 2021 un document pour répondre à ces questions : nous renvoyons à ce document – [disponible sur ce lien \(cliquez\)](#) – pour plus d'information.

Également, la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers fait l'objet des études détaillées, non finalisées à la date de la concertation mais qui seront remis à la Préfecture avec la demande d'autorisation environnementale.

Sont précisées ensuite les questions propres au projet éolien *Les éoliennes de la Mangeotte*, non abordées dans le support mentionné ci-dessus ou ceux bénéficiant d'une actualité récente.

A propos de la question acoustique :

Une étude acoustique est une pièce réglementaire d'un dossier de projet éolien. Dans le cadre des éoliennes de la Mangeotte, et comme précisé dans le document support de la concertation préalable, elle a été effectuée par un bureau d'étude indépendant, Gamba. A l'automne 2022, 7 sonomètres ont été placés en différents lieux d'habitations, situés à proximité de la zone d'étude. Les niveaux acoustiques ont été relevés 24h/24 et pour chacun des points de mesure, les niveaux de bruits

résiduels ont été caractérisés par direction de vent, par vitesse de vent et par période nocturne ou diurne.

Après analyse de ces premiers niveaux de bruit, une simulation du bruit ambiant sur ces points (avec les éoliennes) a été réalisée. Elle permet de s'assurer que les seuils réglementaires d'émergence sont bien respectés, de jour comme de nuit et quelles que soient les directions et vitesses de vent. Aucun point ne présente de dépassement des seuils réglementaires selon cette simulation.

Après la mise en service du parc éolien, une campagne de réception acoustique sera effectuée, sous contrôle de la DREAL afin de valider que les seuils d'émergences réglementaires effectifs sont bien respectés et que les résultats de la simulation sont corrects. Dans le cas contraire, un bridage complémentaire sera imposé par la DREAL afin de respecter ces seuils.

« Quelle est la réaction d'une éolienne en cas de tempête ? »

En cas de vent violent, une éolienne s'arrête et se met « en drapeau », avec une pale à la verticale, afin d'avoir le moins de prise au vent possible. C'est une position de sécurité qui se fait de manière automatique si l'éolienne détecte un risque d'emballement.

« Pourquoi ne pas alimenter directement les communes alentours avec les éoliennes ce qui permettrait de faire des économies pour les foyers ? Le fournisseur des villages est la SICAE et non ENEDIS. Donc l'électricité produite de bénéficiera peut être même pas aux habitations à proximité qui auraient pu réduire leur facture ».

Nous répondrons à cette question en deux points :

- Sur la faisabilité technique tout d'abord. Du fait de la puissance électrique que les éoliennes sont capables de délivrer, celles-ci se raccordent sur un poste électrique 20 000V. Trois postes 20 000V se trouvent à distance raisonnable de la zone de projet. Parmi ces trois postes, un seul appartient au SICAE, mais il ne dispose pas de la capacité suffisante pour permettre un tel raccordement. C'est pourquoi le raccordement des éoliennes de la Mangeotte est aujourd'hui prévu sur un poste Enedis.
- Sur l'aspect vente de l'électricité ensuite, Opale n'est pas fournisseur d'électricité et ne pourrait pas vendre l'énergie produite aux riverains du projet.

« Pourquoi ce choix d'implantation uniquement sur Aroz et pas les autres communes (comme Pontcey) ? »

Le schéma d'implantation des éoliennes respecte une distance de 1200m minimum des plus proches zones habitées (1250m à Aroz, 1270m à Pontcey et 1380m à Bucey-Lès-Traves). De fait, l'implantation retenue est déjà une implantation « à mi-chemin » des habitations des 3 communes. Une implantation sur Pontcey, par exemple, aurait rapproché davantage les éoliennes des habitations.

A propos du coût de l'éolien :

Le 19 juillet dernier, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a annoncé une réévaluation des charges de service public de l'énergie à compenser en 2023. Le communiqué de presse, [disponible ici \(cliquez\)](#) précise ainsi que :

« Les recettes liées au soutien aux énergies renouvelables – NDLR : en 2023 - s'élèvent à 13,7 Md€ en prenant en compte les régularisations, ce qui permet le financement d'environ 50 % des dépenses

publiques liées aux boucliers tarifaires et amortisseurs. » L'éolien est donc aujourd'hui une source de revenu pour l'Etat qui finance la protection des citoyens face à la montée des coûts de l'énergie.

Pour toute autre question, l'équipe d'Opale est joignable via le formulaire de contact, sur le site internet du projet : <https://parc-eolien-mangeotte.fr/>

VI. Conclusion de la concertation

Alors que de nombreux canaux de communication ont été mobilisés pour informer les habitants du territoire de la tenue de cette concertation, seulement 0.4% des habitants des communes se sont exprimés.

Cette faible participation peut s'expliquer par :

- le dispositif de construction du projet, impliquant de façon très étroite le conseil municipal de la commune, qui permet d'assurer aux habitants la prise en compte de l'ensemble des enjeux territoriaux.
- la qualité des moyens d'information mis en œuvre depuis le début du projet pour communiquer de façon régulière et pédagogique sur l'évolution du projet.
- Une acceptation du projet par les habitants d'Aroz et leurs voisins.

Le site Internet, ainsi que les différents canaux d'information utilisés par OPALE EN représentent des vecteurs d'information du public qu'il faut continuer à valoriser, et qui permettent de favoriser la poursuite des échanges entre les citoyens, acteurs locaux, et porteurs du projet.